

Votants : 79
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 9 juin 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du mardi 16 juin 2020

SYSTEMES D'INFORMATION – CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA MAINTENANCE PROTECSYS

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, René PACAULT, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Jérémy ROBINEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Christine HYPEAU, François GIBERT à Cathy Corinne GIRARDIN, Robert GOUSSEAU à Alain LIAIGRE, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Jérôme BALOGÉ

Titulaires absents :

Nicolas ROBIN, Céline VALEZE

Titulaire absent excusé :

Rabah LAICHOIR

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20200616-C22-06-2020-DE
Date de télétransmission : 23/06/2020
Date de réception préfecture : 23/06/2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 16 JUIN 2020

SYSTEMES D'INFORMATION – CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA MAINTENANCE PROTECSYS

Monsieur **Jean BOULAIS**, Vice-Président Délégué, expose

Sur proposition du Président,

Pour assurer le contrôle d'accès et la détection d'intrusion de sites, la Ville de Niort et la Communauté d'Agglomération du Niortais utilisent la solution logicielle et matérielle Protecsys de la société HOROQUARTZ.

Cette solution nécessite un contrat de concession du droit d'usage, de maintenance du logiciel Protecsys et des installations, de développement du logiciel et des installations auprès de l'éditeur qui conserve la propriété intellectuelle du logiciel et des matériels.

Le marché actuel prend fin le 16 août 2020 ; il est prévu de le renouveler pour une durée de 4 ans.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre négocié sans mise en concurrence :

- à bons de commande pour la tierce Maintenance Applicative, la maintenance des matériels et des prestations techniques complémentaires sur les installations existantes ;
- à marchés subséquents pour chaque projet de développement ou d'extension de la solution.

Le montant de l'accord cadre est estimé à 750 K€ TTC sur la période de 4 ans. Il se répartit comme suit :

VDN : 350 K€ TTC

CAN : 400 K€ TTC

A noter que le montant CAN prend en compte

- la totalité de la maintenance du logiciel selon la convention générale de répartition des coûts du SI mutualisé,
- les installations de l'ex SEV, désormais intégré à l'Agglo,
- Les projets d'installations nouvelles.

Les dépenses sont prévues aux budgets des années pendant lesquelles seront réalisées les prestations.

Eu égard au besoin identifié et dans la mesure où la Ville de Niort est désignée coordinatrice de ce groupement au regard de la convention annexée, il convient de constituer le groupement de commande en vue de la passation de cet accord-cadre.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort,
- Approuver la convention de constitution du groupement de commandes,
- Autoriser le Président ou son représentant à la signer,
- Habilitier le Maire de la Ville de Niort, en tant que coordinateur, à signer les marchés à venir.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jérôme BALOGÉ

Président